

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Agent accompagnant au grand âge a pour objectif de former des professionnels capables d'accompagner les personnes âgées, en structures sociales ou médico-sociales, dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, déplacements, repas, entretien du cadre de vie et du linge) en favorisant leur autonomie et leur participation. Le titulaire du CAP apprend à observer la personne, à repérer ses besoins et capacités, à contribuer au projet personnalisé et à travailler en équipe pluridisciplinaire. Il est formé aux règles d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, au respect de l'intimité, des habitudes de vie et des croyances, ainsi qu'à l'usage adapté du numérique et de la domotique dans le contexte professionnel.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Agent accompagnant au grand âge forme des professionnels de niveau 3 qui accompagnent les personnes âgées, autonomes ou dépendantes, dans les actes de la vie quotidienne en structures sociales ou médico-sociales, en respectant leur autonomie, leur intimité et les règles d'hygiène.

MÉTIER VISÉS

- Agent accompagnant au grand âge en EHPAD
- Agent de services hospitaliers en service de gériatrie
- Employé de collectivité auprès de personnes âgées (foyer logement, résidence autonomie)
- Agent social en structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées

RÉSUMÉ DU MÉTIER

L'agent accompagnant au grand âge aide les personnes âgées dans les actes essentiels de la vie quotidienne et sociale (toilette, repas, entretien des espaces de vie, linge), contribue à leur confort et à leur autonomie, et participe au projet personnalisé au sein d'une équipe pluridisciplinaire en structure médico-sociale.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37669/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	–
NSF	330
ROME	k1305 - k1302
FORMACODE	44028 - 42069
RNCP	37669

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 09/06/2023

Date d'échéance de la certification : 31/08/2028

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délai est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414

// ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
Yvonne Guégan	EREA	Hérouville-Saint-Clair	Calvados (14)
Georges Dumézil	LP	Vernon	Eure (27)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.